



Protocole sanitaire

Randonnée de village du Dimanche 17/10/2021 - CREMIEU

Organisateur : La Randonnée Crémolane
Responsable : Jean-Claude GACON, Président
Fait à crémiu le 28/09/2021

(sur la base des recommandations sport.gouv.fr au 28/09/2021)

Le contrôle du pass sanitaire sera effectué par les personnes suivantes, habilitées par le Président de La Randonnée Crémolane :

Daniel Chaymol
Alice Tripoz
Jackie Roumegoux
Jean-Claude Gacon

Nature du contrôle

A partir de l'application TAC VERIF ou des documents fournis par les randonneurs, contrôle :

- Du schéma vaccinal complet
- D'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h
- Du certificat de rétablissement de la Covid-19

Un registre avec le jour et les horaires des contrôles effectués sera tenu.

Personnes contrôlées

Toutes les personnes entrant dans l'enceinte de la Maison des Associations seront contrôlées :

- Bénévoles assurant l'intendance de la randonnée de village
- Marcheurs participant à la randonnée, âgés de 12 ans et +
- Visiteurs venant se renseigner

Les personnes ne pouvant présenter ce document ne verront refuser l'accès à la randonnée de village et aux espaces.

Port du masque

Sur décision préfectorale, le port du masque sur les lieux de rassemblement : Maison des Associations de Crémiu et point de ravitaillement, sera exigé.

Hygiène

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la maison des associations et sur le lieu du ravitaillement.